

## Ordures ménagères

En ce début d'année 2006, le système de collecte des ordures ménagères change dans tout le territoire de la communauté de communes.

Les dates clé. Mise en service des nouvelles collectes le 2 janvier 2006 pour les communes de Maisonnelles-la-Jourdan, Saint-Germain-de-Tallevende, Roullours, Truttemer-le-Grand et Truttemer-le-Petit. À partir du 24 janvier 2006 pour Coulonces et Vaudry. Courant 2006, pour Vire et Saint-Martin-de-Tallevende.

Les éco-points. Dès le 2 janvier, 68 éco-points mailleront le territoire communautaire avec, à chaque fois, trois colonnes : emballages, papier/carton, verre. Toutes les communes auront des équipements neufs ou en bon état.

Encombrants. À Vire, le ramassage des encombrants était assuré chaque mois. Désormais, la collecte se fera tous les trois mois. Il suffira d'appeler la semaine précédente le 02 31 66 27 90.

Cartons et déchets verts. Fini le ramassage hebdomadaire pour les Virois, les cartons et déchets verts seront enlevés toutes les trois semaines. Le premier ramassage des cartons est programmé mercredi 4 janvier. Le ramassage des déchets verts sera mis en place à partir du jeudi 16 mars.

Recyclage. Au second semestre 2006, un ramassage en porte-à-porte des emballages sera mis en place pour la zone urbaine de Vire. Des sacs spéciaux seront alors distribués.

Déchèterie. Pour accéder à la déchèterie de Canvie, il faudra être muni de sa carte d'accès. Une carte par foyer sera délivrée gratuitement à la mairie de sa commune. Les habitants peuvent déposer leurs vieux journaux, les emballages et le verre. À Canvie, des conteneurs sont aussi prévus pour recevoir l'électroménager, les déchets verts (pelouse, produits d'élagage), le mobilier, les textiles, les ferrailles, le bois, les pneus, les huiles de friture et de vidange (apportées en bidon), les déchets d'équipement électrique et électronique, les films de plastique... Un règlement intérieur adopté lors du dernier conseil communautaire prévoit la liste des déchets acceptés et les conditions d'accès.

Compost. Chacun des 8 500 foyers de la Communauté de communes bénéficiera d'un sac de compost de 30 litres, à compter du 15 mars. Il faudra le retirer gratuitement à la déchèterie aux heures d'ouvertures. Cette distribution est effectuée à titre expérimental.

*Source : Ouest-France*